



# VANNES SUR COSSON

## PLAN LOCAL D'URBANISME

ELABORATION



## 8. ANNEXES SANITAIRES

### 8.1 Notice

Département du Loiret

PLU approuvé le 24 juin 2013

**Cabinet RAGEY** Géomètre Expert Urbaniste - 69 chemin de la Fontaine 45500 GIEN -  
Tél : 02 38 27 07 07 / fax 02 38 27 07 08 / c.ragey@wanadoo.fr

2009-029/9044

# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>1</b>
<b>I. ALIMENTATION EN EAU POTABLE</b> .....	<b>2</b>
<b>1) SITUATION EXISTANTE</b> .....	<b>2</b>
1-1. Production et consommation .....	2
1-2. Réseau de distribution .....	2
1-3. Défense incendie .....	2
<b>2) PROJETS – SITUATION FUTURE</b> .....	<b>3</b>
<b>3) PROTECTION DU FORAGE</b> .....	<b>3</b>
<b>II. ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES</b> .....	<b>4</b>
<b>1) DISPOSITIF</b> .....	<b>4</b>
<b>2) LES EQUIPEMENTS</b> .....	<b>4</b>
2-1. Le réseau .....	4
2-2. Fonctionnement de la station d'épuration.....	4
<b>III. RESEAU EAUX PLUVIALES</b> .....	<b>4</b>
<b>IV. COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS</b> .....	<b>5</b>

# I. ALIMENTATION EN EAU POTABLE

## 1) SITUATION EXISTANTE

La commune est alimentée par le **captage communal** situé à côté du château d'eau, à l'Est du bourg. Les pompes refoulent l'eau vers ce réservoir de capacité 200 m<sup>3</sup> et de 30 mètres de hauteur.

D'une profondeur de 72,5 mètres, il capte la nappe captive contenue dans la formation des Calcaires de Beauce. Cette profondeur de captage et la captivité de la nappe permettent d'avoir une eau de bonne qualité tant au niveau bactériologique que physico-chimique. Cette bonne qualité est également la conséquence d'une chloration des eaux captées.

L'eau stockée est ensuite distribuée vers le bourg, vers le hameau des Tuileries et la quasi-totalité des écarts bâtis situés sur la commune.

Les installations de forage et de pompage datent de 1965. Les eaux captées étant de bonne qualité, à part une chloration, aucun traitement n'est pratiqué.

Les eaux captées sont distribuées depuis le château d'eau par un réseau constitué de canalisations de diamètre variant globalement de 125 mm dans le centre bourg à 63 mm dans les écarts. Cette distribution se fait sans surpresseur.

### 1-1. Production et consommation

D'une manière générale, la consommation moyenne par habitant est estimée à 150 litres/jour. En conséquence, la consommation journalière serait d'environ 92 m<sup>3</sup>, auxquels il faut ajouter la consommation des espaces collectifs.

En 2010, le prélèvement du forage s'élève à 48 960 m<sup>3</sup> et depuis 2007 ce chiffre varie peu.

Par jour la capacité du forage dépasse 130 m<sup>3</sup> ce qui, on le voit, couvre les besoins en consommation de la population, des services collectifs et des activités.

L'eau est distribuée à 333 branchements qui ont consommé, en 2007, environ 33 680 m<sup>3</sup>. On note en 2006 un pic de prélèvement à 58 500 m<sup>3</sup>.

### 1-2. Réseau de distribution

Le réseau de distribution a plus de 38 km de longueur totale.

Globalement, l'eau est de bonne qualité, ne présente pas de teneur élevée en nitrates.

### 1-3. Défense incendie

La défense incendie est assurée par des poteaux incendie répartis le long du réseau en centre bourg. Onze poteaux permettent de protéger le secteur bâti du bourg grâce à leur périmètre d'action de 200 m.

Dans certains secteurs, le maillage est moins important. Les écarts ont un réseau de distribution d'eau et non un réseau de défense incendie, d'où un manque de pression sur les petites canalisations qui ne permet pas d'atteindre 60 m<sup>3</sup>/heure demandé par le SDIS.

Seule une réserve incendie (citerne) est présente au lieu-dit "l'Enfer". La défense incendie du reste du secteur bâti du territoire communal est donc assurée par cette réserve et par la présence des mares et des étangs.

L'utilisation des mares est possible mais elles doivent être réservées à l'usage défense incendie, avec obligation de la maintenir en eau.

La desserte des écarts n'est pas toujours assurée, leur extension doit en tenir compte.

## 2) PROJETS – SITUATION FUTURE

On constate que la ressource et le stockage sont adaptés aux besoins actuels mais permettent aussi de faire face à l'augmentation de population que pourrait générer le développement de la commune à l'échelle du PLU, qui pourrait globalement être estimé à 120 m<sup>3</sup> au total.

Il reste que les projets à mettre en place doivent concerner :

- Le renforcement du réseau qu'il faut continuer d'améliorer
- Sur le réseau, le renouvellement des canalisations est à prévoir.
- Améliorer le rendement qui est seulement de 69%.

## 3) PROTECTION DU FORAGE

Ce captage n'ayant pas fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique, aucun **périmètre de protection** n'a été institué. Néanmoins, en 1965, la délimitation d'un périmètre de protection de 45 mètres de diamètre autour du forage a été mis en place. Ce périmètre n'a cependant aucune valeur réglementaire

## II. ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

### 1) DISPOSITIF

Il existe un réseau collectif d'assainissement d'eaux usées de type séparatif sur le territoire communal.

Actuellement, 207 foyers sont raccordés soit la quasi-totalité du bourg. Les habitations non raccordées au réseau collectif sont dotées de systèmes autonomes contrôlés par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de Communes VALSOL. Ces systèmes, compte tenu de la nature du sol en place sur le territoire communal, doivent, pour être conforme vis à vis de la réglementation, correspondre à des dispositifs drainés (filtre à sable ou filière compacte avec rejet des eaux traitées dans un exutoire) ou à un terre d'infiltration. La conformité de ces systèmes a été contrôlée avec le diagnostic des installations existantes réalisé en 2007.

Le réseau de collecte des eaux usées date de la fin des années 1970. Il est constitué essentiellement de canalisation en amiante ciment de diamètre Ø200 et est exploité en régie par la commune.

Les eaux collectées sont traitées dans la station d'épuration de type **boues activées** située au sud du bourg. Cette station, construite en 1979 pour une capacité nominale de 400 EH, rejette les eaux traitées dans le Cosson. Elle n'est pas à pleine capacité puisque le nombre de logements raccordés au réseau d'assainissement correspond à un flux polluant d'environ 350 EH.

### 2) LES EQUIPEMENTS

#### 2-1. Le réseau

Constitué essentiellement de canalisations en amiante ciment de diamètre 200, la desserte est assurée gravitairement par deux collecteurs :

- un route d'Isdes, desservant la plus grande partie de l'agglomération
- l'autre route de Viglain, passant en servitudes dans des parcelles, pour la partie est et la zone industrielle.

Le réseau d'assainissement des eaux usées couvre environ 5 380 ml.

#### 2-2. Fonctionnement de la station d'épuration

Son fonctionnement, plus ou moins satisfaisant, est perturbé lors d'évènements pluvieux. En effet les surcharges hydrauliques, pouvant provenir de mauvais branchements (eaux pluviales collectées) et/ou d'un manque d'étanchéité du réseau (apports d'eaux parasites en période de nappe haute) occasionnent des départs de boues vers le milieu récepteur.

Le stockage des boues se fait dans une citerne de 25 m<sup>3</sup>, capacité insuffisante (charge hydraulique en 2009 et 2010 = 54 %). Après traitement, les boues sont épandues en terre agricole.

Les eaux usées sont donc difficilement traitées.

## III. RESEAU EAUX PLUVIALES

La commune dispose également d'un réseau pluvial constitué essentiellement par les cours d'eau, les fossés des routes et des chemins et par quelques buses posées sur le lotissement de « Bagatelle » et le long des routes départementales n°83 et n°120. Ce réseau ne nécessite pas d'aménagements à condition qu'il soit utilisé dans le cadre de sa vocation première : transporter uniquement les eaux pluviales.

#### IV. COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

La commune dépend du SICTOM de Châteauneuf-sur-Loire pour la collecte et le transport des ordures ménagères. Cette collecte et ce transport sont assurés par ONYX (anciennement SOCCOIM) selon un circuit hebdomadaire.

Quant au traitement des ordures ménagères, il est réalisé par le SYCTOM de Gien qui possède un incinérateur. Ce dernier est exploité par la SCIDEME, filiale de TERU.

De plus, un **point d'apport volontaire**, est à la disposition des habitants pour la collecte des matériaux recyclables (verre, carton, papier, bouteille plastique) et la déchetterie de Tigy est ouverte quatre fois par semaine (mardi, mercredi, vendredi et samedi).